

## Se faire payer la garde des enfants par son entreprise

Une nounou malade, une crèche fermée pour cause de grève... en moyenne, les parents manquent de 3 à 12 jours de travail par an pour des raisons liées à la garde de leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans. Un absentéisme qui coûte cher aux sociétés. Pour remédier à ce problème, le spécialiste de la crèche d'entreprise **People & Baby** vient de lancer Flexi-Crèche. L'idée : en cas d'imprévu, le salarié-parent contacte lui-même la crèche où il veut déposer son enfant, le matin même pour un accueil d'urgence, une semaine à l'avance pour un séjour de plus longue durée, par exemple lors des vacances de la nourrice. Le salarié est facturé comme dans un établissement municipal à un prix fixé par sa Caisse d'allocations familiales. La CAF subventionne 66 % du coût horaire. Les 34 % restant sont à la charge de la société qui peut bénéficier d'aides et de déductions fiscales. Ouvertes 12 heures sur 24, les 8 crèches du réseau Flexi-Crèche ne fonctionnent pour l'heure que dans Paris et 7 communes de l'Ouest parisien. **MARC LOMAZZI**

Détails sur [www.people-and-baby.com](http://www.people-and-baby.com)